



Une
journée
au Hameau

à partir de
43,00 €*
par personne

Tarif 2020
TARIF GROUPES
20 personnes minimum



HAMEAU
DUBCEUF

Le Voyage en Beaujolais

796, ROUTE DE LA GARE, 71570 ROMANÈCHE-THORINS - FRANCE - TÉL : 33 (0) 3 85 35 22 22
www.hameauduboeuf.com

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. CONSOMMER AVEC MODÉRATION

Mâchon Beaujolais*

Repas froid

Assiette Assortiment de charcuterie Bobosse

Jambon blanc, Jambon cru,
Terrine vigneronne, Saucisson sec à l'ancienne

Salade verte



Demi St Marcellin de la Mère Richard



Tarte briochée aux pralines

19,50 €

Menu «Terroirs»

Jambon persillé de Bourgogne Bobosse
et salade mélangée



Sauté de veau à la lyonnaise
Gratin dauphinois



Tarte briochée aux pralines

21,00 €

Choix unique pour tous les convives

Supplément fromage

Chèvre Chevenet AOP ou
Saint Marcellin de la mère Richard AOC
ou Fromage blanc Rians

3,00 €

Menu «Hameau»

Salade de chèvre chaud

OU

Velouté de châtaigne, crème fraîche

(d'octobre à mars)

OU

Terrine vigneronne «Bobosse»



Bœuf bourguignon

Gratin dauphinois

OU

Coq au vin façon Grand'mère

Gratin dauphinois

OU

Cuisse de poulet

Sauce tomate, poivron

Riz aux amandes

(d'avril à septembre)



Nougat glacé aux pralines roses

Coulis d'abricot

OU

Tartelette pâtissière aux fruits de saison

OU

Gâteau Opéra

23,00 €

Menu «Théâtre»

Pâté en croûte bressan
et salade mélangée

OU

Fondant de chèvre, salade verte

(d'avril à septembre)

OU

Cassolette océane



Poulet fermier à la crème

Riz aux amandes

OU

Souris d'agneau de 7 heures

Méli-mélo de légumes

OU

Paupiette de saumon

sauce beurre citronnée

Ecrasé de pommes de terre



Assiette de fromages de la région

Saint Marcellin de la Mère Richard

Chèvre Chevenet



Soufflé glacé au cassis noir
de Bourgogne, compotée de fruits rouges

OU

Tarte aux pralines roses de Lyon

OU

Gâteau fondant au chocolat

28,00 €

TARIFS 2020 - GROUPES

Le Pass Hameau Duboeuf : 17,00 €

Tarif Groupe : (20 personnes minimum)

Comprenant : la visite du Hameau du Vin, de la Gare, du Jardin en Beaujolais** et la dégustation.
** selon la saisonnalité

Enfant : 10 €uros (7 à 15 ans) - Gratuit pour les enfants de moins de 7 ans

Réservation obligatoire

1 gratuité conducteur de car, 1 gratuité accompagnateur pour la visite.

Une dégustation est prévue en fin de visite du Hameau.

Le Jardin en Beaujolais est ouvert selon la saisonnalité**

* Prix à partir de 43,00 € comprenant le Pass Hameau, le menu «Mâchon Beaujolais» et le forfait boissons n°1.

Forfait accompagnement : 60€

(1 forfait par groupe de 40 personnes) pour la visite du Hameau uniquement

Forfait Boissons 1*

1 cru du Beaujolais
Évian, Badoit
Café

6,50 €

Forfait Boissons 2

1 cru du Mâconnais
1 cru du Beaujolais
Évian, Badoit
Café

8,50 €

Forfait Boissons 3

Dégustation «Prestige»

1 cru du Mâconnais «Prestige»
2 crus du Beaujolais «Prestige»
Évian, Badoit
Café

12,50 €

Forfait Apéritif 1

Kir
Bourgogne aligoté
+ crème de cassis

Gougères

4,50 €

Forfait Apéritif 2

Kir royal
Crémant de Bourgogne
+ crème de cassis

Gougères

5,50 €

Menu enfant

jusqu'à 10 ans

Plat chaud garni - Dessert - Boisson fraîche

12,00 €

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2020

Valable du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020

Dispositions générales

Le déroulement des prestations proposées par le Hameau Duboeuf (SA Duboeuf en Beaujolais) est soumis aux dispositions des présentes conditions générales complétées par les conditions particulières. Les conditions générales prévalent, sauf accord écrit de notre part, sur toutes conditions d'achat qui pourraient leur être opposées.

I- RESERVATION DE VISITE

Les conditions définies ci-après s'appliquent à la réservation des différentes formules de visite du Parc, de la restauration groupe sur place et des formules packagées spécifiques.

Conditions de réservation et de règlement

1. Les tarifs Groupes 2020 du Hameau Duboeuf sont applicables du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 inclus. Il est expressément précisé conformément aux dispositions de l'article 16 de la loi n°92-645 du 13 juillet 1992 que les informations sur nos tarifs peuvent faire l'objet de certaines modifications qui seront portées à la connaissance du client préalablement à la signature du contrat ou avant son départ, à l'exception de celles concernant certains spectacles, attractions, animations, boutiques, restaurants et facilités annexes qui ne sont ouverts qu'à certaines périodes, et peuvent être fermés, modifiés, retardés ou supprimés sans préavis, notamment en cas de conditions climatiques défavorables.

2. Pour toute réservation, un contrat de réservation sera établi. Ce contrat détaille les conditions particulières venant modifier ou compléter les présentes conditions générales. Au cas où le client accepte la réservation, il devra retourner ce contrat dans le délai fixé aux conditions particulières, ou prévues à l'article 4, dûment signé et revêtu de la mention « Bon pour accord ».

3. Une fois la réservation confirmée, les prix des formules sont susceptibles de modifications éventuelles dues uniquement aux variations des redevances et taxes afférentes aux prestations offertes, au taux de change appliqué à la réservation considérée. Aucune modification de prix ne peut toutefois intervenir dans les 30 jours précédant le départ du groupe du Client. Les formules ne comprennent pas (sauf cas contraire expressément stipulé comme les forfaits) les boissons, les repas, ni les extras tels que téléphone et toutes autres dépenses de nature personnelle.

4. Les prestations peuvent être réservées par téléphone auprès du service réservation groupe du Hameau Duboeuf ou par courrier. La réservation sera confirmée par le Hameau Duboeuf en fonction des disponibilités aux dates choisies. La réservation ne deviendra définitive que lorsque le client aura réglé l'intégralité du montant total de la prestation. Le client retournera au Hameau Duboeuf un exemplaire dûment signé du contrat dans les délais indiqués ci-après et règlera le premier acompte selon les modalités définies ci-après :

Réservation effectuée à plus de 30 jours de l'arrivée :

- contrat à renvoyer signé, dans les 14 jours suivant sa réception,
- Acompte de 50% du montant total de la réservation à régler dès la signature du contrat,
- Montant total de la réservation à régler 15 jours avant la date de visite.

Réservation effectuée entre 30 et 15 jours de l'arrivée :

- contrat à renvoyer signé, dans les 7 jours suivant sa réception,
- Acompte de 50% du montant total de la réservation à régler dès la signature du contrat,
- Montant total de la réservation à régler 15 jours avant la date de visite.

- Réservation effectuée moins de 15 jours avant l'arrivée :
- contrat à renvoyer signé, dès réception,
- Montant total de la réservation à régler dès la signature du contrat.

5. Les règlements devront être effectués en euros à l'ordre de SA DUBOEUF EN BEAUJOLAIS. Les règlements devront être reçus au plus tard dans les délais indiqués ci-dessus.

A défaut de règlement de la réservation conformément aux dispositions ci-dessus, la réservation sera annulée automatiquement et les frais d'annulation prévus à l'article IV seront appliqués.

6. Tout retard de paiement entraînera, après l'envoi d'une lettre de mise en demeure, la facturation d'intérêts de retard hors toutes taxes, équivalents à l'application d'un taux égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. Ces pénalités seront appliquées de la date d'exigibilité du principal à celle du paiement effectif et total.

II- PRESTATIONS SPECIFIQUES

Les conditions définies ci-après s'appliquent uniquement aux prestations séparées réservées indépendamment des prestations définies en I comme la location des salles de séminaires, de soirées animées, les forfaits accompagnements, ou autres prestations spécifiques.

Prix, procédures de réservation et règlement

1. La réservation de billets en pré-vente, de spectacles, dîners spectacles, arbres de Noël, salles de séminaires et autres prestations spécifiques doit être faite par téléphone auprès du Service Réservation du Hameau Duboeuf ou par courrier.

2. Les conditions de réservation de ces prestations sont identiques à celles du titre I, article 2 à 6.

3. Dans le cas où le nombre de participants d'un groupe serait réduit à un nombre inférieur au nombre minimum requis dans le devis et la réservation, le Hameau Duboeuf facturera les prestations réservées par le client au tarif effectivement applicable en fonction du nombre prévu de participants.

4. Le Hameau Duboeuf pourra prendre en compte les demandes de suppléments, sous réserve de disponibilité jusqu'à 3 jours avant la date d'utilisation des prestations, au plus tard. Toute demande de supplément devra être effectuée par écrit et réglée conformément aux dispositions de l'article II.1 et 2.

5. Lorsque applicable, l'horaire d'une prestation doit être respecté. En cas de retard, le Hameau Duboeuf fera son possible afin d'assurer au mieux les prestations réservées mais ne pourra être tenu responsable de tout désagrément engendré par l'arrivée tardive du groupe ou de certains membres de celui-ci.

6. Le Hameau Duboeuf se réserve le droit de modifier l'attribution initiale des espaces nécessaires à l'organisation et au déroulement des prestations commandées sous réserve que les nouveaux espaces attribués répondent aux besoins du client. L'encadrement des groupes doit être assuré par le client.

7. Pour les prestations incluant une location de salle, le client devra se conformer au règlement intérieur du Hameau Duboeuf transmis avec le contrat et dont il déclare avoir pris connaissance.

III- MODIFICATIONS

1. Les dispositions suivantes sont applicables en cas de modification de toute réservation de formules et de leurs suppléments. Les prestations hors forfaits ne peuvent pas être modifiées.

2. A plus de trente jours avant l'arrivée, les modifications des réservations pourront être effectuées sans frais de modification sous réserve de disponibilité. De trente jours à trois jours avant le jour d'arrivée, les modifications suivantes pourront être réalisées, sous réserve de disponibilité et aux conditions indiquées ci-après :

2.1. Les modifications qui auront pour effet de diminuer le montant des prestations initialement commandées feront l'objet de frais d'annulation calculés sur le montant des prestations annulées, conformément aux dispositions de l'article IV ci-dessous.

2.2. Les modifications qui auront pour effet d'augmenter le montant des prestations initialement commandées feront l'objet d'un supplément, pour le montant des prestations excédant les prestations initialement commandées.

IV- ANNULATIONS

1. Toute annulation de prestations pré-citées au titre I et II, doit être notifiée au Hameau Duboeuf par lettre recommandée ou fax (Service Réservation «La Gare» 71570 Romanèche-Thorins – fax : 03.85.35.21.18). La date de réception de l'annulation fera foi pour l'application des frais d'annulation prévus ci-après.

Délai d'annulation prestations annulées	30 jours ouverts avant la date prévue	29 à 15 jours ouverts avant la date prévue	14 à 3 jours ouverts avant la date prévue	Moins de 3 jours ouverts avant la date prévue
Prestations titre I	25 %	50 %	70 %	100 %
Prestations titre II	25 %	50 %	75 %	100 %

2. Les prestations réservées ou incluses dans une prestation spécifique non utilisée, ne seront pas remboursées.

3. En cas d'annulation des prestations par le Hameau Duboeuf, le montant versé par le client lui sera remboursé. Toutefois, le Parc ne sera pas tenu responsable de tout dommage qui résulterait de cette annulation.

4. A défaut de réception des règlements correspondant aux prestations réservées dans les délais stipulés ci-dessus, le Hameau Duboeuf se réserve le droit de considérer la réservation du client comme annulée, dans les conditions de l'article 1 ci-dessus.

V- DISPOSITIONS PARTICULIERES

1. Il appartient au client qui le souhaite de souscrire une assurance annulation pour les membres de son groupe afin de couvrir les conséquences de certains cas d'annulation.

2. Nos amis les animaux ne sont pas admis au Hameau Duboeuf.

3. Le Hameau Duboeuf décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégâts causés à tous types d'objets ou biens (effets personnels, bagages à main, matériels...) appartenant au Client ou qui lui seraient confiés.

4. Le Hameau Duboeuf facturera au client tout dégât matériel causé dans les lieux de la prestation par lui-même ou un membre des participants.

5. En cas de litige ou de contestation, les juridictions françaises seront seules compétentes et les lois françaises seules applicables. Les litiges nés avec nos clients inscrits au registre du commerce et des sociétés seront soumis aux tribunaux compétents de Mâcon.